

Cote du document: EB 2017/LOT/P.21
Date: 17 novembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement additionnel en faveur de la République de Madagascar pour le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bamba Ibrahima
Chargé de programme de pays
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2530
courriel: i.bamba@ifad.org

Rachel Senn
Chargée de programme de pays
téléphone: +261 320533529
courriel: r.senn@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Madagascar pour le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole, telle qu'elle figure au paragraphe 28.

Proposition de prêt et don à la République de Madagascar pour le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole

I. Contexte

1. Le Conseil d'administration est invité à approuver l'octroi d'un financement additionnel d'un montant équivalant à 11,29 millions d'USD pour le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD), approuvé par le Conseil d'administration en avril 2012 pour une durée de dix ans. Le coût total du programme est de 86,1 millions d'USD, financés comme suit: un prêt du FIDA d'un montant total de 33 millions d'USD; un don du FIDA d'un montant total de 2 millions d'USD; un prêt de 18,8 millions d'USD du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire; un prêt de 14,7 millions d'USD du Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP); des contributions d'un montant total de 5,7 millions d'USD de divers partenaires comprenant l'Agence Française de Développement (AFD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union européenne; une contribution de 7,9 millions d'USD versée par l'État malgache; et une contribution de 3,9 millions d'USD à la charge des bénéficiaires. Ce financement additionnel servira à couvrir en partie le déficit résultant de l'absence des cofinancements qui devaient être versés par le Fonds de l'OPEP, l'AFD et l'Union européenne. Madagascar étant actuellement classé dans la catégorie "jaune" du Cadre pour la soutenabilité de la dette, 50% du financement sera fourni sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables et 50% sous forme de don.
2. En réponse à la demande de financement additionnel formulée par le Gouvernement malgache, les fonds seront alloués au titre du cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Ce financement additionnel permettra: i) d'accroître le nombre de jeunes formés grâce au renforcement de la capacité des centres de formation professionnelle; ii) d'appuyer l'intégration professionnelle des jeunes et de renforcer leur accès à la terre dans les périmètres d'irrigation récemment construits; iii) d'améliorer les revenus des producteurs par la construction et la remise en état des infrastructures après récolte destinées à améliorer la qualité des produits et à donner accès à des marchés plus rémunérateurs.

II. Justification du financement additionnel

3. FORMAPROD est un programme d'investissement novateur qui a pour but de renforcer le système de formation agricole de Madagascar en rendant opérationnelle la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR). FORMAPROD a été l'un des premiers programmes du FIDA à cibler en priorité l'autonomisation et l'emploi des jeunes ruraux. Un examen interphases de FORMAPROD mené en 2016 a conclu que malgré les contraintes initiales rencontrées au stade du lancement en raison de la crise socio-politique qui a frappé

Madagascar jusqu'en 2014, des avancées importantes ont été réalisées dans la mise en œuvre du programme.

4. Le Conseil National de la Formation Agricole et Rurale (CNFAR) ainsi que dix conseils régionaux pour la formation agricole et rurale ont été créés. À ce jour, 22 directives sur la formation professionnelle ont été créées et validées par le CNFAR. FORMAPROD obtient également de très bons résultats avec les bénéficiaires ciblés, notamment en termes de progression des revenus et des savoirs. La mission d'appui à l'exécution de septembre 2017 a conclu qu'après un ralentissement causé par un fort taux de rotation du personnel, la performance et le rythme d'exécution de FORMAPROD se sont considérablement améliorés. Le nombre de jeunes formés par FORMAPROD s'élèvera à 25 000 (25% de la cible) à la fin de l'année 2017, soit une augmentation de 73% par rapport à mai 2017.
5. Toutefois, l'avancement de FORMAPROD a été freiné par l'indisponibilité des cofinancements prévus. Après quatre ans de mise en œuvre, les 20,4 millions d'USD de cofinancements (23% du coût total du programme) attendus de la part du Fonds de l'OPEP, de l'AFD, de l'Union européenne et de l'UNESCO ne se sont toujours pas concrétisés. Cela a limité l'avancement du programme sur la voie de la réalisation de ses objectifs de développement, en particulier concernant l'objectif relatif à la formation et à l'intégration de 100 000 jeunes ruraux dans des activités professionnelles. Ce manque de ressources a ralenti les investissements nécessaires en faveur: i) des centres de formation; ii) du renforcement des capacités professionnelles des jeunes agriculteurs et techniciens agricoles; iii) des infrastructures d'irrigation et de gestion de l'eau; iv) de l'amélioration des techniques après récolte. Ces investissements destinés à faciliter l'accès à de nouvelles technologies d'amélioration de la productivité, à des compétences techniques, à la terre et aux marchés sont les cibles principales des financements additionnels demandés. Compte tenu des longues durées nécessaires à l'achèvement des investissements dans les infrastructures matérielles, la perspective d'atteindre les objectifs de développement de FORMAPROD sera renforcée par la mise en œuvre précoce de ces investissements.

III. Description du programme

A. Objectif de développement du programme

6. L'objectif général du programme est d'améliorer la productivité agricole et d'accroître les revenus des petits exploitants grâce à la formation professionnelle des jeunes ruraux. Plus particulièrement, il vise à: i) permettre la mise en œuvre d'un système national de formation agricole et rurale à l'appui du développement du secteur agricole; ii) établir un système régional de formation agricole et rurale adapté aux besoins des populations rurales; iii) accroître la productivité des petites exploitations par la mise en place de pôles de développement agricole.
7. Grâce à ce financement additionnel, FORMAPROD pourra continuer à poursuivre ses objectifs initiaux et maintenir ses composantes, activités, son organisme d'exécution principal et ses modalités d'exécution. Les investissements continueront de cibler les 13 régions identifiées au stade de la conception et le groupe cible principal restera les jeunes ruraux, y compris les jeunes déscolarisés. La durée de FORMAPROD sera également maintenue, avec une date d'achèvement et une date de clôture fixées au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2023 respectivement.

B. Composantes

8. Le programme FORMAPROD s'articule autour des trois composantes suivantes: i) appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNFAR; ii) mise en œuvre au niveau régional du système de formation agricole et rurale et formation professionnelle des jeunes ruraux; iii) amélioration de la productivité agricole dans les pôles de développement agricole.

9. Les principaux résultats attendus de la composante 1 sont les suivants: i) le gouvernement et les principales parties prenantes parviennent bien à piloter le système national, récemment réformé, de la formation agricole et rurale; ii) la qualité de la formation s'est améliorée et fait l'objet d'un suivi; iii) l'utilisation des ressources dans le cadre de la SNFAR est optimisée; iv) les partenariats pour la production et la diffusion des produits du savoir sont opérationnels.
10. Les principaux résultats attendus de la composante 2 sont les suivants: i) le système national de formation agricole et rurale est opérationnel aux niveaux régional et local dans les 13 régions concernées; ii) les petites exploitations ont enrichi leur capital humain et social grâce à la formation, ce qui leur permet d'obtenir de meilleures performances; iii) 100 000 jeunes ruraux reçoivent une formation professionnelle officielle; iv) les jeunes suivent une formation complète, sont préparés à leur insertion dans le sous-secteur de leur choix et bénéficient d'un soutien pour lancer leur activité.
11. Les principaux résultats attendus de la composante 3 sont les suivants: i) la base de connaissances techniques des petites exploitations s'est élargie et leur productivité a augmenté; ii) les jeunes et les petites exploitations familiales ont accès à des services financiers et de commercialisation qui sont bien adaptés à leurs besoins et à leurs attentes; iii) les petites exploitations familiales ont accès à des équipements collectifs qui sont pleinement utilisés et entretenus.

C. Résultats attendus

12. Le financement additionnel proposé ciblera principalement des investissements relevant des composantes 2 et 3. Les principaux résultats attendus du financement additionnel sont les suivants: i) 41 000 jeunes formés dans 38 centres de formation professionnelle agricole récemment construits ou rénovés; ii) appui à l'insertion professionnelle de 5 000 jeunes; iii) 6 000 ha de terres irriguées récemment aménagées ou remises en état; iv) quatre entrepôts construits ou rénovés; v) 80 km de routes rurales remises en état. Aucun de ces résultats n'est nouveau par rapport aux objectifs envisagés au stade de la conception.

IV. Exécution du programme

13. L'organisme d'exécution principal du programme restera le Ministère de l'agriculture. Le CNFAR continuera d'assurer la supervision et de fournir des orientations stratégiques. Les étroites synergies avec les projets en cours financés par le FIDA seront maintenues afin d'identifier les jeunes agriculteurs, les techniciens agricoles et les agents de vulgarisation qui bénéficieront des services de formation financés par FORMAPROD.
14. Le document de conception prévoit une période de mise en œuvre de dix ans divisée en quatre phases et ciblant 13 régions. Le premier examen interphases du programme a été mené en avril 2016, après quoi le nombre de sites d'intervention est passé de six à dix régions. L'extension des investissements de FORMAPROD dans les trois autres régions sera envisagée au moment de l'examen à mi-parcours prévu en septembre 2018.
15. L'appui apporté aux agriculteurs dans les pôles de développement agricole devait initialement s'achever la cinquième année de la mise en œuvre de FORMAPROD. Cependant, pour accorder suffisamment de temps au renforcement des capacités des utilisateurs dans la gestion et l'entretien des infrastructures, FORMAPROD étendra ses investissements dans les pôles de développement agricole jusqu'à la huitième année de mise en œuvre.
16. Le suivi de la mise en œuvre du programme s'appuie sur des procédures administratives, financières et comptables déjà en place pour FORMAPROD et sur un contrôle de gestion rigoureux.

17. Comme pour toutes les opérations financées par le FIDA dans le pays, les états financiers consolidés seront vérifiés par un bureau d'audit indépendant et par le Bureau de l'Auditeur général du pays, conformément aux Normes internationales d'audit et aux directives du FIDA dans ce domaine.

V. Gestion financière et gouvernance

18. **Contexte national et évaluation du risque:** Transparency International continue de considérer Madagascar comme un pays à haut risque en matière de corruption: avec un score de 26, Madagascar se place au 145^e rang sur 176 pays. Le pays a été touché par des crises politiques récurrentes et des catastrophes naturelles, ce qui se traduit par un climat global d'instabilité. Le FIDA considère le risque inhérent au pays comme élevé. L'indice 2015 relatif à l'évaluation des politiques et institutions nationales menée par la Banque mondiale a attribué à Madagascar une note de 3,1, classant ainsi le pays dans la catégorie des pays fragiles où – malgré des améliorations apportées au cadre réglementaire relatif à la budgétisation, à la transparence et à la responsabilité – l'exécution des programmes reste faible. La mise en œuvre des projets financés par le FIDA a néanmoins été satisfaisante ces dernières années, malgré la publication en 2015 d'un décret du Ministère des finances qui a eu un impact négatif sur le décaissement des projets et l'ouverture des comptes désignés. Des mesures d'atténuation de ce risque ont été mises en place et le risque de gestion financière de FORMAPROD est jugé moyen.
19. **Gestion financière:** Les modalités de gestion financière relatives au financement additionnel proposé seront alignées sur celles du programme en cours, qui sont satisfaisantes. La responsabilité de la gestion financière du financement additionnel sera attribuée à l'unité d'exécution du programme existante. Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables nationales, qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière et ont l'agrément du FIDA. La mise en œuvre de FORMAPROD respecte les dispositions de son accord de financement, et son manuel d'exécution couvre tous les aspects relatifs à la gestion du projet.
20. **Comptes:** Le financement additionnel sera transféré par le FIDA vers un compte désigné ouvert auprès de la Banque Centrale de Madagascar, géré par l'unité de gestion du projet, conformément aux procédures de décaissement du FIDA.
21. **Passation des marchés:** Les modalités de passation des marchés ne seront pas modifiées. Les marchés de biens, de travaux et de services à financer sur le produit du financement additionnel seront conformes aux politiques et procédures de passation des marchés de l'État malgache et du FIDA.
22. **Dispositions relatives à l'audit:** Le financement additionnel bénéficiera également d'un audit interne régulier assuré par la Cellule d'appui au programme du FIDA (CAPFIDA), une unité spéciale du Ministère de l'agriculture. L'audit externe sera réalisé par des sociétés privées, conformément aux Normes internationales d'audit. Ces dernières années, les rapports d'audit ont été soumis en temps opportun et présentaient des opinions sans réserve.

VI. Coût et financement du projet

23. On estime à 11,29 millions d'USD le montant total du financement additionnel, sur le cycle 2016-2018 du SAFFP, répartis comme suit: i) une contribution du FIDA de 5 645 000 USD (50% du total) sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables; ii) une contribution du FIDA de 5 645 000 USD (50% du total) sous la forme d'un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette.
24. On trouvera ci-après des tableaux présentant les coûts par composante et par catégorie de dépenses.

Tableau 1
Coût du programme par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Autres cofinanceurs		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
A. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNFAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Mise en œuvre à l'échelle régionale de la formation rurale et agricole, et formation professionnelle des jeunes	-	-	5 628	82,2	-	-	231	3,4	984	14,4	6 843
C. Amélioration de la productivité agricole dans les pôles de développement	5 645	70,8	17	0,2	-	-	564	7,1	1 750	21,9	7 976
Total	5 645	38,3	5 645	38,1			795	5,4	2 733	18,4	14 819

Tableau 2
Coût du programme/projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Autres cofinanceurs		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Travaux de génie civil	5 450	43,1	3 721	29,4	-	-	795	6,3	2 685	21,2	12 651
2. Équipement et matériel	-	-	1 924	100,	-	-	-	-	-	-	1 924
3. Entretien et remise en état des infrastructures (routes rurales)	195	80,0	-	-	-	-	-	-	49	20,0	244
Total	5 645	38,1	5 645	38,1			795	5,4	2 733	18,4	14 819

VII. Instruments et pouvoirs juridiques

25. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur sera modifié afin de prendre en compte le financement additionnel. Sur la base des modifications qu'il est proposé d'apporter à cet accord, il sera nécessaire de revoir l'allocation du financement accordé par le FIDA afin d'y inclure ces ressources additionnelles.
26. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
27. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VIII. Recommandation

28. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à environ quatre millions dix mille droits de tirage spéciaux (4 010 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à environ quatre millions dix mille droits de tirage spéciaux (4 010 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Logical framework

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Valeur cible	Valeur Actuelle 15 octobre 2017	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
Objectif global: Contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation des revenus des exploitations familiales, par la formation professionnelle des jeunes ruraux.	▪ Nombre de personnes ayant directement bénéficié des appuis du programme (H/F)	640 000	186 361	Rapport d'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ H. Contexte sociopolitique et économique stable ▪ H. Synergie avec les autres programmes
	▪ Indice des biens des ménages (évolution selon les quintiles)	-	-	Enquêtes de référence et évaluations d'impact	
	▪ Taux d'augmentation des revenus des ménages bénéficiaires	50 %	-		
	▪ Taux de prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	35,5 %	-		
Effet 1: Un système national de formation agricole et rurale (FAR) soutenant le développement agricole.	▪ % de CEFAR conformes aux dispositions de la rénovation	80 %	-	Rapports d'évaluation CEFAR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ H. Engagement, participation des acteurs de la FAR
Produits: 1.1. Le système national de FAR rénové est piloté par l'État et les acteurs de la FAR.	▪ Nombre de membres du dispositif institutionnel renforcés en capacité (H/F)	300	190	Rapports de formation	
1.2. La qualité des formations dans les dispositifs de FAR est rehaussée et contrôlée.	▪ Nombre de responsables et enseignants de la FAR formés dans le cadre de la rénovation (H/F)	330	62	Rapports de formation	
1.3. Le dispositif de financement durable de la FAR est opérationnel.	▪ Nombre de bénéficiaires du fonds de soutien aux initiatives de FAR (H/F)	N.D.	-	Rapports technique et financier sur le fonds	
1.4. Les partenariats de production et de diffusion des savoirs sont fonctionnels.	▪ Nombre de produits de capitalisation élaborés et diffusés	20	6	Rapports d'activité	
Effet 2: Un dispositif régional de FAR adapté aux besoins des ruraux.	▪ Taux d'insertion professionnelle globale des jeunes formés après formation	70 %	-	Enquêtes de suivi post-formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ H. Soutien des OP dans la formation des jeunes

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Valeur cible	Valeur Actuelle 15 octobre 2017	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
Produits: 2.1. Le dispositif FAR est opérationnel au niveau régional et local dans les treize régions concernées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de CEFAR labélisés 	41	-	Rapports d'évaluation CMR et CEFAR	
2.2. Les jeunes ruraux des régions d'interventions ont accès à une formation qualifiante professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes formés au niveau des CEFAR, CMR et autres dispositifs 	100 000	21 633	Rapports CEFAR, CMR et autres	
2.3. Le nombre et le niveau de qualification des techniciens agricoles et animateurs ruraux sont accrus.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enseignants, techniciens supérieurs et leaders paysans formés (H/F) 	11 560	1 121	Rapports de formation	
2.4. Les jeunes formés sont préparés pour leur insertion et accompagnés dans leur installation.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets professionnels réalisés 	100 000	4 891	Cahier de suivi – Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> H. Adhésion des IMF et autres partenaires pour le financement des PP
Effet 3: Augmentation de la productivité des EAR par la valorisation des formations.	<ul style="list-style-type: none"> Production additionnelle dans les pôles de développement agricole [tonnes] 	86 700	1 885	Rapport d'évaluation de campagne	<ul style="list-style-type: none"> R. Insécurité rurale R. Catastrophes naturelles
Produits: 3.1. Les connaissances techniques des EAF sont améliorées et leur productivité est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'EAF formés via les Champs écoles Paysans ou CEP (H/F) 	30 000	20 268	Rapports d'activité	
3.2. Les jeunes et petites EAF accèdent à des services financiers et commerciaux adaptés à leur besoin.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de producteurs bénéficiaires de crédit (H/F) 	20 000	1 491	Rapports IMF et autres mécanismes	<ul style="list-style-type: none"> H. Adhésion des IMF et autres partenaires
3.3. Les EAF accèdent à des infrastructures collectives de production exploitées et entretenues.	<ul style="list-style-type: none"> Superficies aménagées/réhabilitées [ha] 	6 000	209	Rapports de réception travaux	<ul style="list-style-type: none"> R. Non mobilisation des cofinancements prévus